

DIVERS

TEINTURE A L'INDIGO

(Soudan Occidental)

L'indigo est extrait des jeunes feuilles de l'indigotier, une liane appelée *Tephrosia toxicaria*. On les laisse tremper dans l'eau, dans des trous crépis à l'argile ou dans des grandes jarres en terre cuite, jusqu'à ce qu'elles soient pourries, et on en fait des boulettes bleuâtres vendues sur le marché. Pour en teindre un tissu de coton, on laisse macérer cette étoffe dans un grand pot contenant la couleur diluée, d'où on le retire une douzaine de fois par jour. Selon le ton plus ou moins foncé qu'on désire obtenir, cette opération est répétée de 1 à 7 jours consécutifs. Le tissu devient d'abord gris, ensuite bleuâtre, et finalement bleu foncé. On le sèche sur un arbre ou sur une corde. Pour obtenir un beau ton brillant et luisant, l'étoffe est battue avec un bois plat.

Pour avoir un *tissu à dessins réservés*, du genre batik ou ikat indonésien, les parties qui ne doivent pas être teintées sont recouvertes, avant la teinture, de cire, qui en sera écartée dès que la couleur du tissu sera sèche. Ailleurs encore, surtout chez les Bambara, les Malinke, et les populations senufo voisines de ces ethnies, la cire appliquée aux endroits du tissu qui doivent rester blancs, est remplacée par du banco ou mortier de terre argileuse. Après le bain à l'indigo, ce banco est enlevé avec une sorte de stylet ou une plume aiguë de bambou, des dessins destinés à garder un ton clair. Une autre technique soudanaise des dessins réservés est la suivante : certaines parties de la pièce blanche de coton indigène sont couvertes de dessins surtout géométriques brodés épais à l'aiguille et au fil. Après le bain à l'indigo ces fils sont retirés un à un de la broderie, et les dessins restent blancs sur le tissu.

P. KNOPS.

ASSOCIATION ANTHROPOLOGIQUE INTERNATIONALE
DE LANGUE FRANÇAISE*Résolution au sujet de l'enseignement et
de la recherche en anthropologie biologique*

Lors du 8^e Colloque organisé par l'Association anthropologique internationale de langue française, les 25 et 26 octobre 1972 à Bruxelles, les participants, provenant de Belgique, du Canada, de France et de Suisse, ainsi que d'Allemagne, d'Espagne, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Yougoslavie, se sont entretenus des problèmes que posent *l'enseignement et la recherche en anthropologie biologique*.

Après avoir pris connaissance de la situation de l'anthropologie dans les universités des différents pays intéressés, les participants ont tenu à déclarer avec force que l'anthropologie (anthropologie biologique ou anthropobiologie), dont la mission est l'étude des variations normales de l'Homme en fonction de son patrimoine génétique et de son milieu, doit être considérée comme une discipline indépendante, au même titre que la biologie animale ou la biologie végétale.

Qu'il s'agisse d'anthropologie fondamentale, avec ce que cela suppose d'accumulation de connaissances, ou d'anthropologie appliquée au travail ou au cadre de vie, cette discipline revêt une importance majeure pour la compréhension de l'Homme et de la société humaine. Qu'on pense par exemple à ce qu'elle peut apporter, par l'optique nouvelle qui est la sienne, à la recherche de solutions aux problèmes suscités par les changements rapides de l'environnement, aux nécessités de l'aménagement du territoire, à l'évolution actuelle de la psychologie sociale, de la médecine scolaire et de la médecine du travail.

On ne peut espérer parvenir à élucider ces questions complexes que par une coopération étroite de l'anthropologie avec les sciences biologiques, médicales, démographiques, sociologiques et ethnologiques. Nous croyons pouvoir accorder à l'anthropologie une position centrale critique dans cette coopération.

C'est pourquoi les participants au 8^e Colloque de l'Association anthropologique internationale de langue française (Bruxelles 1972) se tournent vers les Hautes Autorités Gouvernementales compétentes pour leur demander respectueusement d'examiner avec bienveillance leurs desiderata.

Il s'agit de faire en sorte que les centres universitaires d'enseignement et de recherche en anthropologie déjà existants reçoivent les moyens en personnel scientifique et technique, en crédits et en équipement qui leur permettront de se développer et d'assurer leur mission.

Ce serait le cas par exemple, selon les informations des anthropologues français présents, pour les universités de Paris (V et VII), de Bordeaux (I), de Caen, d'Aix-Marseille et de Toulouse (Paul Sabatier).

Il s'impose aussi de créer dans les universités qui en sont dépourvues de tels centres d'anthropologie biologique.

Les participants au 8^e Colloque de l'Association anthropologique in-

ternationale de langue française laissent le soin aux anthropologistes de chaque pays de préciser et d'étayer leurs demandes dans ce sens. Ils prient les Hautes Autorités Gouvernementales compétentes de considérer celles-ci comme le reflet de leur souci de voir l'anthropologie d'expression française et romane ne pas perdre la place de choix qui a été la sienne, devant la poussée de nations beaucoup mieux nanties à cet égard. C'est à ce pris seulement qu'elle pourra rendre à nos divers pays les services qu'on est en droit d'attendre d'elle pour le développement de la science et pour le bien de la société.

Prof. Dr Martiny (France et Monaco), président ; Prof. J. Benoist (Canada), secrétaire ; Prof. F. Twiesselmann (Belgique), Dr R. Riquet (France), M. L. Barral (Monaco), Prof. M. R. Sauter (Suisse), membres du Conseil de l'Association.